



**Rapport de la commission des finances sur le
Préavis No. 30/24
Demande d'un crédit de CHF 91'885.- (TTC)
pour la réfection et l'entretien du réseau d'assainissement entre le
chemin du Prince, le chemin du Bochet et le chemin des Vignes**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En préambule, le réseau d'eaux claires appartient au SI Nyon, tandis que le réseau des eaux usées appartient à la Commune de Crans. A ce titre, conformément à l'art. 6 du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux claires et des eaux usées, c'est à la Commune qu'il incombe l'obligation d'entretenir et de maintenir le réseau aux normes légales.

Une délégation de la commission des finances a reçu des explications de M. Bernard Henrioux, municipal. Sur cette base, la commission des finances constate que ces travaux sont de l'entretien et que pour éviter des travaux plus importants, il est nécessaire de conduire ces modifications et réparations.

Au vu de ce qui précède, la délégation de la commission des finances recommande à l'unanimité

1. d'accorder un crédit de CHF 91'885. -- TTC pour la réfection et l'entretien du réseau d'assainissement entre le chemin du Prince, le chemin du Bochet et le chemin des Vignes.
2. de porter le montant de CHF 91'885.00 TTC, en augmentation du compte 1403.00 collecteurs d'égouts (mise en séparatif),
3. d'amortir cette somme sur 40 ans, soit CHF 2'300. -- par année.

Crans, le 6 novembre 2024

Pour la commission des finances

Antoine Amiguet

Jean-Daniel Aubry

Neslihan Özgür Kurt

Thomas Dislich

Eliane Gandillet (rapporteur)